

Orientation 3.1 Maintenir les paysages remarquables

Orientation 3.1 Maintenir les paysages remarquables

Mesure 3.1.2 Accompagner l'évolution des éléments du paysage construit

Rôles de l'EPPNE : aide à la prise en compte des enjeux de conservation des canaux d'irrigation, compatibles avec les prescriptions des SAGE, SDAGE et documents d'objectifs Natura 2000 ;

Référence ID de l'article : #1121

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-23 14:41